

REPONSE AU COMMUNIQUE DU 30 NOVEMBRE DE MGR CARLO MARIA VIGANÒ Par le Père Giorgio Maria Faré

La déclaration publiée par l'ancien Archevêque Monseigneur Carlo Maria Viganò, via son site *Exsurge Domine*, frappe au premier abord par son ambition herméneutique. Structurée comme une leçon de philosophie de l'histoire, à travers une méthode généalogique, elle tente de rendre compte de l'état actuel de l'Église, à partir du Concile Vatican II.

Sur le Concile Vatican II

Comme on le sait, en ce qui concerne le Concile et bien d'autres sujets, ma position est radicalement différente de celle de Mgr Viganò : nous n'avons en commun - mais pour des raisons très différentes - que la conviction de l'invalidité de la Declaratio pour n'avoir pas renoncé au munus Petrinien. Mais même sur les raisons qui auraient poussé Benoît XVI à la faire, il y a une divergence totale entre nous.

Cependant, Mgr Viganò, d'une manière inexplicable, contourne complètement les dispositions combinées des articles 76 et 77 de *Universi Dominici Gregis*, selon lesquelles si la renonciation est invalide, l'élection subséquente est également automatiquement invalide, sans qu'il n'y ait besoin d'aucune déclaration d'aucune sorte à cet effet. Quels que soient les motifs du déclarant, la renonciation de Benoît (qu'il ait été un saint en siège empêché ou un hérétique moderniste, comme le prétend Mgr Viganò) est invalide et pourrait donc être facilement contestée afin de faire déclarer la nullité de l'élection de Bergoglio en tant que pape, avec de bonnes raisons.

Mgr Viganò estime que François n'est pas pape pour cause d'hérésie ou de simple appartenance à ce qu'il appelle la « secte conciliaire », à laquelle appartiendraient tous les vrais papes jusqu'à Benoît XVI.

Comme on le voit, un véritable fossé nous sépare.

Cette première donnée est à elle seule intéressante car elle montre que le front illégitimiste s'est désormais élargi au point d'accueillir des positions très différentes. Comment résumer la pensée complexe de Mgr Viganò, exprimée au cours de ces dernières années de communiqués glaciaux et d'inaction totale ? En cinq mots, en fait : « tout est de la faute du Concile ». C'est en effet cela, étonnamment toujours et seulement cela, la thèse qui revient dans ses analyses, comme si avant 1960 l'Église avait été une assemblée d'anges, alors que depuis le début du Concile jusqu'à aujourd'hui c'est un ensemble de démons.

Mgr Carlo Maria Viganò estime que le concile Vatican II marquerait le début du déclin de l'Église catholique, amorcerait une révolution permanente qui se poursuivrait encore plus féroce que jamais. Les papes conciliaires et post-conciliaires, de Jean XXIII à Benoît XVI, seraient tous complices de la subversion théologico-spirituelle de l'Église, dont la papauté bergoglienne serait l'aboutissement physiologique. Au Saint Père Benoît XVI, Mgr Viganò réserve des accusations telles que celles d'être hégélien, d'avoir contribué à la ruine de la papauté, de n'être que le « moment positif » du processus révolutionnaire qui a défigurés l'Église et donc, en substance, d'être en harmonie avec les intentions de démolition du

Card. Bergoglio. Pour Viganò, il n'y a que le Ratzinger ami de Rahner, le Ratzinger « progressiste »...

C'est tout simplement injuste et malveillant, car le Card. Ratzinger lui-même, après le concile Vatican II, a déclaré à plusieurs reprises - et démontré dans les faits - être très critique à l'égard d'une certaine théologie postconciliaire¹, qui utilisait le Concile comme alibi pour sa propre malfeasance².

J'ai déjà expliqué que l'infiltration maçonnique dans l'Église, qui a commencé systématiquement au début du XIXe siècle, s'est développée lentement avec l'intention d'occuper des positions de pouvoir dans la hiérarchie ecclésiastique afin de pervertir la doctrine catholique. Cela montre que rien de nouveau n'a commencé avec le Concile Vatican II, mais qu'il s'agissait d'un processus qui était déjà en cours depuis un certain temps. Ce processus s'est poursuivi plus ou moins silencieusement au fil des décennies. Le Concile Vatican II n'y est pour rien.

En effet, j'ai déjà expliqué que les Documents produits par le Concile Vatican II n'enseignent rien de répréhensible par rapport à la doctrine catholique, mais que ce sont plutôt les applications postconciliaires du Concile qui ont répandu l'esprit révolutionnaire néo-moderniste parmi le clergé et les fidèles. La franc-maçonnerie, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, a contrôlé la communication ecclésiastique et médiatique du Concile et de ses documents, en fomentant la manipulation de ses enseignements et en encourageant une série de changements qui ont causé de très graves problèmes qui, aujourd'hui, culminent dans la situation que nous connaissons tous.

L'expression suivante de Mgr Viganò suffirait à elle seule à clore tout dialogue ici : [nouvelle ecclésiologie hérétique de Vatican II](#).

Reste à savoir comment un Concile, donc le Pape en communion avec tous les Évêques, pourrait produire des doctrines hérétiques... La position de Mgr Viganò est clairement schismatique, parce qu'elle met radicalement en doute la sainteté du Concile et donc de l'Église elle-même, puisqu'il n'y a pas d'institution plus sacrée et plus solennelle qu'un Concile œcuménique. Il est très probable que Mgr Viganò ait effectivement encouru l'excommunication pour crime de schisme en raison de cette grave position ecclésiologique, qu'il réitère fréquemment.

¹ Je reproduis une partie de l'interview du préfet Ratzinger publiée dans le texte de Vittorio Messori, Rapport sur la foi. Messori écrit, en citant les paroles du Card. Ratzinger : « [Le cardinal Ratzinger] dit : “Je suis convaincu que les échecs que nous avons rencontrés au cours de ces vingt années ne sont pas dus au ”vrai « Concile, mais au déchaînement, à l'intérieur de l'Église, de forces agressives et centrifuges latentes, peut-être irresponsables ou simplement naïves, d'un optimisme facile, d'une focalisation sur la modernité qui a confondu le progrès technique d'aujourd'hui avec un progrès authentique et intégral ». Et, à l'extérieur, à l'impact d'une révolution culturelle : l'affirmation en Occident de la classe moyenne supérieure, de la nouvelle « bourgeoisie tertiaire » avec son idéologie libérale-radical d'inspiration individualiste, rationaliste, hédoniste ». Son mot d'ordre, son exhortation à tous les catholiques qui souhaitent le rester, n'est donc certainement pas de « revenir en arrière », mais de « revenir aux textes authentiques de l'authentique Vatican II ». Pour lui, répète-t-il, « défendre la vraie Tradition de l'Église aujourd'hui, c'est défendre le Concile. C'est aussi notre faute si nous avons parfois donné le prétexte (à la 'droite' comme à la 'gauche') de penser que Vatican II était une 'déchirure', une fracture, un abandon de la Tradition. Il y a au contraire une continuité qui n'autorise ni les retours en arrière, ni les bonds en avant, ni les nostalgies anachroniques, ni les impatiences injustifiées. C'est à l'aujourd'hui de l'Église que nous devons rester fidèles, pas à hier ni à demain : et cet aujourd'hui de l'Église, ce sont les documents de Vatican II dans leur authenticité. Sans les réserves qui les amputent. Et sans l'arbitraire qui les défigure' ».

² À ce sujet, on peut lire le discours de Sa Sainteté Benoît XVI à la Curie romaine à l'occasion de la présentation des vœux de Noël (22 décembre 2005). Dans ce discours, Benoît XVI définit comme une *herméneutique de la discontinuité* l'interprétation de la théologie post-conciliaire qui génère une rupture avec la tradition de l'Église.

Je vais maintenant discuter de la structure argumentative du texte de Mgr Viganò :

Comme je l'avais prévu, il se lit plutôt comme un cours de philosophie de l'histoire. La contribution d'un philosophe est très évidente, tout comme l'effort de tout ramener à la dialectique hégélienne. En effet, le processus dialectique thèse-antithèse-synthèse est évoqué au moins cinq fois. Ces étapes sont remplies d'éléments les plus divers qui, une fois parvenus au stade de la synthèse, donneraient naissance à un aspect particulier de la crise actuelle. Toute cette insistance sur Hegel est due au fait que Benoît XVI aurait été, jusqu'au dernier jour de sa vie, un hégélien impénitent, façonné par l'idéalisme allemand, qui aurait été capable de réconcilier les contraires et de réussir à faire cohabiter le bien et le mal, la sainteté et l'impiété. Je n'entrerai pas dans la question philosophique pour ne pas rendre trop complexe ma réponse qui se veut informative.

Cependant, je conteste la méthode suivie par Monseigneur : il s'agit d'un usage impropre de la philosophie, appliquée à des questions qui ne peuvent être rejetées en termes d'idées. Il semble qu'il suffise de tracer dans le Magistère récent de l'Église (avant Bergoglio) une pensée qui s'écarte de la tradition préconciliaire, pour tout condamner en bloc. Le Concile Vatican II, le droit canonique et le magistère des papes sont tous jugés par le tribunal cryptosédévacantiste de Viganò. Des instances démocratiques, synodales, progressistes, bref des idées étrangères à la tradition préconciliaire auraient défigurés l'Église catholique. En fin de compte, on peut voir en Viganò un immobilisme ecclésial évident, par lequel l'Église aurait dû s'immobiliser en 1961. Mais l'Église, comme l'a dit Ratzinger, est une *entreprise toujours en réforme*³. Maintenant - je voudrais attirer votre attention sur ce point - je voudrais souligner quelque chose d'important : il est vrai que certains des éléments théologiques promus par Vatican II - pensez à la dimension historique de la révélation, à la décentralisation hiérarchique apportée par Lumen Gentium, à la refonte de la dignité de la personne ou à la valeur de la liberté religieuse - sont également communs à des doctrines hétérodoxes, voire hérétiques, comme le modernisme; de même que la valorisation de la Parole est également commune à la Réforme luthérienne... mais cela n'a aucune valeur probante. L'Église a l'intelligence et la sainteté de tout passer au crible et de ne retenir que ce qui est bon, comme le dit saint Paul (1 Th 5, 21). Saint Thomas doit une grande partie de sa pensée à Aristote (païen) ou à Avicenna (musulman) ; de nombreuses idées de notre saint docteur étaient communes aux païens et aux musulmans, et pourtant aucun traditionaliste ne songerait à le qualifier d'hérétique. Alors comment est-il possible qu'un concile œcuménique, bien plus autoritaire et normatif que saint Thomas, soit si violemment accusé d'hérésie simplement parce qu'il a examiné et accepté certaines instances communes à d'« autres » mouvements ? Souvenons-nous toujours de la phrase de Thomas : *Omne verum a quocumque dicatur a Spiritu Sancto est*, Toute vérité, dite par quiconque, vient de l'Esprit Saint (Summa Theologiae, I-II, q. 109, a. 1, ad 1).

La mise en œuvre d'une généalogie d'idées, purement philosophique, sans vision de foi, ne pose finalement rien de l'Église, sauf les doctrines ou les idées qui représentent le plus notre vision subjective et limitée de la foi et de l'Église. Ce texte de Viganò est un exemple plastique de la façon dont il ne faut PAS utiliser la philosophie, et je l'en remercie, car, même si

³ Le cardinal Ratzinger s'exprime lors du Meeting de Rimini en 1990.

c'est un contrepoint, c'est toujours un signal pour apprendre la méthode correcte de faire de la philosophie. Monseigneur, sans s'en rendre compte, est tombé dans la même erreur que les modernistes de la première heure, ceux pour lesquels il se déshabillerait, parce qu'il a utilisé les outils philosophiques de la mauvaise manière, pour interpréter toute l'histoire de l'Église récente d'une manière globale et indue.

Mais pour en revenir à nous, que veut dire Monseigneur Viganò sur la question de la *Declaratio* du Pape Benoît et de ses conséquences ?

À cet égard, la position et la « proposition » de l'Évêque deviennent de plus en plus irrationnelles, même si, malheureusement, pour beaucoup de gens, elles sont courageuses et séduisantes. Le mot « proposition », je suis obligé de le mettre entre guillemets parce que, comme nous le verrons, il n'y a en fait rien dans le communiqué publié le 30 novembre par Mgr Viganò qui puisse être appelé une « proposition », ou une solution, ou du moins rien qui soit digne de ces noms. En fait, Monseigneur est le porteur radical d'un défaitisme de bas étage, critiquant tout et tout le monde, sans apporter la moindre preuve à l'appui de ses accusations, et sans, précisément, proposer de solution aux problèmes exposés.

En fait, il est bien connu que des voix très autorisées s'élèvent aujourd'hui dans le monde entier pour affirmer, preuves à l'appui, que la *Declaratio* du pape Benoît XVI et l'élection subséquente du Cardinal Bergoglio sont invalides selon les lois de l'Église. Dans le texte publié par Mgr Viganò, nous ne trouvons rien de tout cela ! Au contraire, Mgr Viganò les définit comme des « théories inconsistantes, non étayées par des preuves (qui) se sont emparées de tant de fidèles et même de prêtres, augmentant la confusion et la désorientation ». Il ne cite l'invalidité de la *Declaratio* que pour dénigrer les motifs qui ont poussé le Pape Benoît à accomplir un tel acte, sans souligner les fondements canoniques de cette invalidité. Ainsi, il remet en cause la papauté de Bergoglio mais pour des raisons autres que l'invalidité canonique d'une élection qui a eu lieu à un Pape vivant et non abdicataire. Et ce, même si son mentor philosophe, le professeur Radaelli, a qualifié à plusieurs reprises Bergoglio d'« antipape » dans son livre intitulé « Al cuore di Ratzinger » (Au cœur de Ratzinger). Cependant, nous nous souvenons bien qu'il y a environ un an, Mgr Viganò s'est élevé contre les spéculations canoniques abstraites sur l'invalidité de l'élection de Bergoglio, en déclarant catégoriquement : « **Ce que nous ne pouvons pas faire, parce que nous n'en avons pas l'autorité, c'est de déclarer que Bergoglio n'est pas pape. La terrible impasse dans laquelle nous nous trouvons rend impossible toute solution humaine** ».

Dans le texte que l'ancien Archevêque vient de publier en quatre langues, il n'est jamais fait mention du Droit Canonique ou du Magistère dans ces canons et documents qui prouvent la situation canonique dans laquelle se trouve l'Église depuis 2013. Comme l'a écrit à plusieurs reprises le Dr Cionci, « Viganò évite complètement et à dessein (étant donné qu'il a été abondamment informé) de citer les dispositions combinées des articles 76 et 77 de *Universi Dominici Gregis*, qui stipulent explicitement que si la renonciation du pape n'est pas conforme au canon 332.2, qui exige la renonciation au *munus* (ce qui n'a jamais eu lieu), l'élection est nulle et non avenue, sans aucune déclaration à cet effet ».

Monseigneur ne mentionne jamais le Siège empêché auquel le Pape Benoît a été relégué avec la con-vocation du Conclave de 2013, il ne mentionne pas du tout les manipulations que le texte de la Declaratio a subies, ni ne parle des traductions falsifiées publiées par le Saint-Siège, il ne fait aucune mention de la confirmation et de la ratification par le Pape Benoît de sa prétendue renonciation, qui, comme nous le savons bien dans le texte de la Declaratio, a été présentée avec un report temporel ; Mgr. Viganò ne mentionne pas une seule fois les nombreux messages à restriction mentale large que le Pape Benoît nous a donnés pour nous aider à comprendre le problème de la renonciation invalide et la solution canonique.

Au sujet de la prétendue renonciation du Pape Benoît, il y aurait de nombreuses questions, étayées par de multiples preuves et à la portée de tous, que Mgr Viganò pourrait soulever, mais il décide de les censurer ; cependant, nous constatons qu'il n'hésite pas à donner une large place aux thèses et déductions théologiques sans aucune preuve ou démonstration à l'appui. En effet, dans le discours de Mgr Viganò, il y a au moins cinq points argumentatifs fondamentaux basés sur des « rumeurs » ou des « confidences » pour lesquelles il ne fournit aucune source :

- Une confidence faite à Viganò par le Card. Brandmuller pour corroborer la thèse d'un Ratzinger qui pensait déjà dans les années 1970 (avec Rahner) à la « papauté émérite ».
- Une autre lui a été faite par un « assistant de confiance » de Benoît XVI qui, en 2020, aurait confié à Viganò que Ratzinger voulait se retirer dans la vie privée alors qu'il était encore pape.
- La confidence « d'un éminent prélat » qui confirmerait l'invalidité du conclave qui a élu Bergoglio.
- Les lettres fictives, objet d'un échange de lettres qui aurait eu lieu entre le prêtre Père Nicola Bux et le Pape Benoît XVI au cours de l'année 2014, que Mgr Viganò utilise comme source certaine pour sa thèse.
- Enfin, Viganò laisse entendre qu'il sait certainement que Mgr Ganswein et le secrétaire d'État Tarcisio Bertone ont été impliqués dans l'œuvre de démolition de la Papauté. Mais même dans ce cas, nous devons faire confiance, car aucune preuve n'est donnée. Nous lisons : « [Tant le secrétaire personnel que le secrétaire d'État ont exercé une forte pression pour que Ratzinger reste "au milieu", pour ainsi dire, en jouant sur la séparation fictive entre munus et ministerium](#) ».

On s'attendrait à ce que l'Évêque, pour soutenir une accusation aussi grave que celle portée contre le Pape Benoît, apporte des preuves réelles : des révélations secrètes qui ne peuvent être prouvées ne devraient même pas être citées comme preuve d'une supposée hérésie contre un Souverain Pontife. En substance, Monseigneur Viganò nous dit que le Pape Benoît était un hérétique... parce qu'il a été informé par des sources anonymes. C'est inacceptable !

Parmi les sources citées par Mgr Viganò figurent de prétendues lettres, objet d'un échange de correspondance ayant eu lieu en 2014 entre le prêtre Père Nicola Bux et le Pape Benoît XVI. Ces documents, selon lui, réfuteraient l'invalidité de la renonciation. Cependant, il est contradictoire pour

Viganò de soutenir l'invalidité de la renonciation tout en connaissant l'existence de cette source qui semblerait réfuter sa position. Il convient également de noter que Viganò critique ouvertement le fait que ces lettres n'ont été révélées que récemment et partiellement, soulevant des doutes quant aux raisons de ce retard et au manque de transparence dans la divulgation de leur contenu. Sur ce point, je trouve particulièrement incisif ce que l'estimée Dr. Barbara Tampieri a écrit dans son très récent article :

« Dans un tourbillon de certitudes non prouvées et probablement non prouvables, Viganò évoque la fameuse lettre, ou plutôt l'échange de missives qui aurait eu lieu entre juillet et août 2014 entre Benoît XVI et mgr Bux, contenant selon ce dernier la confirmation manuscrite de Benoît XVI de la validité de sa démission, afin de faire taire les doutes à ce sujet. Mgr Viganò se demande pourquoi mgr Bux n'a pas encore divulgué cette correspondance. Ou peut-être demande-t-il à Bux la permission de la divulguer puisqu'il reconnaît lui-même en connaître l'existence et le contenu.

Ici, cependant, nous détectons un premier paradoxe temporel dans l'hypercube de Viganò. En 2014, seul Antonio Succi avait publié un livre sur le sujet des deux papes, et l'enquête Code Ratzinger d'Andrea Cionci, commencée en 2020, n'existait pas encore, pas plus que don Minutella ne s'était encore prononcé sur la question de l'antipapauté de Bergoglio.

Or, si mgr Bux connaissait depuis 2014 la vérité sur les modalités de la renonciation de Benoît XVI, pourquoi en 2018, dans un entretien avec Aldo Maria Valli, a-t-il proposé : « ...**d'examiner et d'étudier plus attentivement la question relative à la validité juridique de la renonciation du pape Benoît XVI ?** »

Pourquoi ne pas révéler lui-même la vérité ? »

Quelle est la véritable signification du titre de « pape émérite », mal compris par Mgr Viganò ?

Mgr Viganò écrit : « Benoît a alors eu recours à l'invention du "Pape émérite", tentant, en violation de la pratique canonique, de maintenir vivante l'image du "fin théologien" et du *defensor Traditionis* que son entourage avait construite ».

Comme l'a bien expliqué le Dr Cionci, en fondant sa démonstration sur le Droit Canonique et non sur les révélations secrètes de qui que ce soit, la signification de la Papauté émérite est très différente de la conduction de l'Évêque Émérite et conduit directement au Siègne empêché dans lequel le Pape Benoît a été contraint par la convocation du Conclave « à un Pape non mort et non abdicataire » parce que sa renonciation n'était pas conforme au Canon 332.2.

Expliquons brièvement ce passage : tous les Évêques, à partir du jour de leur consécration épiscopale, reçoivent à la fois le *munus* - qui correspond à « l'être Évêque », c'est-à-dire le titre, l'investiture - et le *ministerium* - c'est-à-dire le pouvoir pratique de l'« être Évêque ». Le *munus* de l'Évêque est de nature sacramentelle et, en tant que tel, il est indélébile. Le canon 402 régleme l'éméritat que l'Évêque atteint à l'âge de 75 ans, par lequel il perd le

ministerium, c'est-à-dire le pouvoir pratique d'exercer les fonctions propres à l'Évêque, mais conserve le *munus*, précisément parce qu'il est indélébile.

Dans le cas de l'Évêque de Rome, le Souverain Pontife, il en va différemment : son élection papale n'est pas de nature sacramentelle, mais il s'agit d'une charge, d'une primauté de juridiction qui n'est accordée qu'à l'Évêque de Rome. Ainsi, par exemple, en cas de renonciation valide, le Souverain Pontife renoncerait valablement à la fois au *munus* et au *ministerium* reçus. Il n'y a qu'un seul cas où le Pape conserve le *munus* en ne perdant que le *ministerium* : c'est le cas du Siège empêché (cf. Canons. 335 et 412), pour lequel il est « enfermé, exilé, emprisonné et n'a pas la liberté de parler ». Dans cette condition, le Pape reste Pape, mais ne peut exercer sa charge, son *ministerium*, précisément parce qu'il est empêché, et c'est ce qui s'est passé avec la convocation du Conclave du 1er mars 2013. En effet, Benoît XVI a vécu exactement comme un Pape dans un siège totalement empêché, avec un nom pontifical, une robe blanche, relégué à la Cité du Vatican. Benoît XVI ne peut donc se dire « émérite », comme l'Évêque Émérite, que dans ce sens : il a certes conservé le *munus* et perdu le *ministerium* comme c'est le cas pour l'Évêque Émérite, mais à cause des abus qu'il a subis ! Certainement pas par sa propre volonté ou par une disposition conforme à la Loi !

C'est ce qui explique le « ministère élargi » tant scandalisé, que Viganò déforme et explique de manière erronée. Nous avons eu, jusqu'au 31 décembre 2022, deux papes vêtus de blanc : l'un était le Pape émérite, ou plutôt l'empêché, qui détenait le *munus* et était relégué à un rôle contemplatif, (« souffrant et priant » comme il l'a lui-même écrit dans la *Declaratio*) et l'autre exerçait, et exerce, abusivement le *ministerium* sans posséder le *munus* pétrinien. Mgr Viganò va même jusqu'à démontrer sa méconnaissance de l'histoire récente la plus glorieuse de la Papauté : Pie VII, exemple admirable avant tout, nous le rappelons, prisonnier de l'armée napoléonienne entre 1809 et 1814, emmené loin de Rome, d'abord à Savone puis en France. Bien que Pie VII ait été empêché d'exercer sa charge, peut-on dire qu'il n'a pas conservé son *munus*, c'est-à-dire sa qualité de Pontife unique et légitime ?

Comment Mgr Viganò conclut-il son intervention ?

Il conclut en appelant à la foi et à la persévérance, en citant l'épisode de la barque dans la mer agitée et du sommeil de Notre Seigneur ; en appelant les fidèles, les prêtres et les religieux scandalisés, indignés et confus ; en indiquant la réalité de la Passion de l'Église et du Mystère de l'iniquité à accepter comme la vérité qui nous rendra libres et en invoquant l'intervention du Seigneur.

C'est ainsi que Monseigneur Viganò conclut, comme je l'avais prévu au début, c'est-à-dire sans proposer de solution ! « *Le Seigneur s'en chargera, nous attendons son retour* » : exactement la même conclusion que tous les sédévacantistes ! C'est un défaitisme mortel extirpé de la réalité et du temps présent.

Comme nous l'a enseigné saint Pie X, « nous sommes nés pour combattre », et nos armes aujourd'hui sont celles de la Loi que l'Église met à notre disposition pour rétablir la légitimité du Trône pétrinien.

Nous devons déclarer l'aliénation de cette hiérarchie illégitime de l'Église catholique et nous y accrocher, déterminés à être fidèles à Jésus-Christ, forts seulement de la foi en sa promesse : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » (Mt 16, 18). Nous attendrons que les cardinaux valablement créés avant le 13 mars 2013 déclarent le Siège vacant et élisent un nouveau Pape. C'est précisément parce que nous croyons en l'Église et que nous avons confiance en son indéfectibilité que nous sommes certains que le Seigneur interviendra et, en temps voulu, fera en sorte qu'elle soit à nouveau gouvernée par un Pape légitime.

Ceux qui reconnaissent la vérité sont appelés à la proclamer avec force, en coopérant au bien de l'Église, conformément au canon 212 §2 et §3 du Code de Droit Canonique, lui-même inspiré par le n° 37 de la Constitution *Lumen Gentium* du Concile Vatican II, qui confère à tous les fidèles le droit de manifester leurs besoins et même le devoir de manifester leurs pensées sur ce qui concerne le bien de l'Église⁴.

⁴ « § 2. Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux Pasteurs de l'Église leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits. § 3. Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes. » (Code de Droit Canonique, can. 212 §2 et §3).